

LES COMPTES DE LA CHATELLENIE DE LAMBALLE

Catégorie	21	Sous-catégorie	01	Numéro	32
-----------	----	----------------	----	--------	----

Couverture



Auteur	Monique Chauvin
Editeur	Institut Armoricain de Recherches économiques et humaines
Date d'édition	1977

-Historique

CHAUVIN (Mme Monique), LES COMPTES DE LA CHATELLENIE DE LAMBALLE, 1387-1482, publication de l'Institut armoricain de recherches économiques et humaines numéro 24 (C. Klincksieck 1977).

Résumé

Les travaux consacrés au monde rural dans l'ancien duché de Bretagne ne sont pas légion ; la bibliographie du présent livre en fait foi. Aussi l'étude qu'entreprend M. Chauvin n'en a-t-elle que plus d'intérêt et de valeur.

L'auteur rappelle en quelques pages l'histoire de l'apanage de Penthièvre, dont la châellenie de Lamballe constitue le plus beau fleuron. Cette vaste région, sise dans l'actuel département des Côtes-du-Nord, a été l'enjeu d'une terrible rivalité qui a mis aux prises, à partir de 1341 et pour plus d'un siècle, les descendants de Jean de Montfort, montés sur le trône ducal, et ceux de Charles de Blois. La querelle n'est pas encore éteinte sous François II et prend même une nouvelle dimension quand Louis XI rachète à Nicole de Penthièvre les droits de ses ancêtres (1480).

La documentation qui a servi à reconstituer la seigneurie de Lamballe est constituée surtout par trente-trois comptes, échelonnés de 1388 à 1482 avec, il est vrai, des lacunes, dont la plus regrettable, à la fin du xv^e siècle, nous prive de renseignements sur la période décisive de la réunion du duché au royaume. Les registres sont bien conservés, tenus avec soin, d'une lecture agréable ; ils sont plus détaillés sur le chapitre des recettes que sur celui des « mises », ce qui, par la force même des choses, détermine l'orientation et le découpage du livre, l'importance des pages réservées à l'examen des différents revenus annuels (pages 60 à 248), la brièveté relative de la partie consacrée à l'utilisation des deniers perçus (pages 249-292). Les agents domaniaux sont dans l'ensemble des hommes compétents, qui ont parfois fait leurs preuves auparavant dans d'autres tâches administratives. Si quelques-uns sont des nobles, la majorité appartient à la bourgeoisie locale, au monde du négoce et de la justice, à l'artisanat aisé. Lamballe est, ne l'oublions pas, une ville dynamique, en cette fin du Moyen Age.

Le mécanisme de la comptabilité médiévale fait l'objet d'une analyse minutieuse. Retenons en particulier le chapitre III consacré aux monnaies, à l'évolution de leur cours, surtout sous Jean IV et au début du règne de son fils Jean V (entre 1387 et 1423), période sur laquelle cet éclairage nouveau s'imposait.

Les recettes apparaissent dans toute leur variété et complexité. Les rentes immuables, perçues à dates fixes sur différentes catégories de biens ruraux et urbains auraient été d'un excellent rapport annuel si elles n'avaient été trop souvent amputées par des dégrèvements plus ou moins justifiés ou réduites par suite du mauvais vouloir des assujettis. Leur récolement permet à l'auteur de fixer les limites de la châellenie, ce qui n'est pas une tâche aisée, de reconnaître plusieurs secteurs de perception appelés bailliages, de définir des termes ambigus (hébergement, « estaige », tènement, convenant, « tenues » etc.) ou des institutions originales (l'avenancement ou moyen subtil de désintéresser un créancier).

Le lecteur découvre ensuite, avec le détail des revenus féodaux, des aspects essentiels de l'économie locale, les règles de succession et les droits de mutation en vigueur, le prix des terres, les fiefs dépendant de la seigneurie etc. Les fermes constituent le troisième volet de la « charge » du receveur. La diversité est de rigueur ; aux coutumes levées sur les marchandises, dont les noms surprennent quelquefois (les « trespas », les « males-bracées », les « estallages »...) s'ajoute l'exploitation des moulins et des fours banaux, soigneusement inventoriés et cartographiés. Le mécanisme des adjudications est analysé avec ses à-côtés, comme les « vins et les chausses ». Les sommes ne sont jamais très élevées, une poussière de petites ou de moyennes recettes, intéressant des gagne-petit, mais qui finissent, en s'accumulant, par compter... à condition qu'une peste ou qu'une guerre ne vienne décourager la venue des marchands ou qu'il ne faille reconstruire d'urgence les halles ou les autres bâtiments seigneuriaux ! Ces droits, dans leur pluralité, soulignent les activités de Lamballe et de sa campagne, permettent de connaître et de décrire les cultures, l'artisanat, les foires et les marchés d'une des régions les plus riches de Bretagne.

Quant aux dernières recettes, elles proviennent de l'exploitation des forêts, de la vente régulière de céréales, des « taux et amendes » judiciaires, des taxes de remplacement du guet, des droits sur certaines catégories professionnelles (les potiers de Maroué).

L'examen des dépenses complète et achève la découverte de la châtelainie. La liste des gages permet de mieux connaître le personnel administratif ; les frais de justice débouchent sur le fonctionnement des tribunaux, sur la criminalité, sur les marginaux ; la distribution des aumônes, de certaines rentes ou pensions ressuscite d'autres éléments notables de la société du moment, les chapelains du collège de l'église Notre-Dame ou les clercs de la Trinité du Pont-Neuf.

Le livre de Mme Chauvin contribue, par sa précision, par la rigueur de ses définitions, à la redécouverte et à l'approfondissement d'un sujet, jadis abordé, de façon très générale, par H. See dans son étude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Age.

J.-P. LEGUAY